

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A

Monsieur ABDELMOUDJIH ALI -
Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Rue CHETAH MOHAMED AIN KAHLA- MASCARA.

Objet : Mise en demeure

Référence :

PROJET : « Travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en (ODN), y compris le raccordement des clients à moderniser »

Contrat D'ADHESION : N°11/2024 du 08.02.2024.

ODS N° : 160/24 du 02/06/2024 – Délai = 50 jours (Travaux distribution et Uplink réseau ODN)

Lieu des travaux : MSAN SIDI SENOUCI –LOT N° 01 .

- Mise en demeure N°03 le 03/12/2024 ;
- Mise en demeure N°02 le 07/08/2024 ;
- Mise en demeure N°01 le 28/07/2024 ;

Suite à l'absence de votre entreprise sur le chantier des travaux de la Modernisation réseau ODN partie distribution sur site cité MSAN SIDI SENOUCI –LOT N° 01, le projet reste très en retard pour le finaliser et le cloturer avec un PV de réception provisoire R.A.S.

La réception n'est pas encore déclanchée pour la cause : Travaux de pose et de raccordement non encore achvés à ce jour malgré les rappels faites par les services de la DOT ainsi du centre CMP de TIGHENIF aucune suite n'est réservée de votre part.

Votre entreprise et mise en demeure de n'avoir répondu aux rappels, de la reprise des travaux et de n'avoir pas achevé le projet dans les délais fixés ainsi de déposer le dossier de la réception.

Votre absence, nous incombe un retard considérable du projet qui influe négativement sur nos engagements dans les délais souhaités afin de permettre la commercialisation dans le réseau.

Un délai de **48 heures** vous es accorder pour reprendre les travaux ainsi de déposer votre dossier pour la réception provisoire,

Faute de quoi, la DOT de Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat article 35, ainsi de passer à la résiliation du contrat.



Signé le DOT de Mascara.

BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara